

# Integras, Berne, 29 janvier 2019, **Travailler avec les familles – Pas simple mais simplement nécessaire**

Bonjour,

En découvrant la présentation du colloque, l'introduction au sein du fascicule, j'ai réalisé qu'il était d'abord nécessaire de nous entendre sur quelques points, pour comprendre dans quel cadre de représentation nous fonctionnons à St-Martin et d'où je vous parle. Je vais donc préciser quelques notions, avant de rapidement vous présenter notre institution. Puis je vous expliquerai notre concept d'accompagnement parental et son évolution, ainsi que son intégration dans le concept. Et pour terminer, je vous présenterai notre nouvelle mesure AIAP.

Le mouvement dans le cadre de la protection de l'enfance de ces 15 dernières années dans le canton de Vaud, a été très "pro-parents", allant dans le sens du presque "toujours la famille". Ce mouvement a suivi des décennies de séparations, parfois trop brutales et unilatérales des enfants de leurs parents. Les affaires des enfants placés de force jusque dans les années 80 qui ont défrayé la chronique ces dernières années en sont l'image la plus connue et ont marqué les esprits. Celle de ce père abuseur et maltraitant sur ses huit enfants dans la campagne Vaudoise, condamné le printemps dernier à 18 ans de prison, sera peut-être le point d'orgue à cette période du "lien familial quoi qu'il advienne". Je force le trait, certes, mais nous sommes passés, me semble-t-il comme souvent dans les mouvements sociaux ou politiques, d'un tenant à l'autre. De la séparation abusive au maintien du lien à tout prix. Il est peut-être temps de penser à une voie médiane, c'est-à-dire penser le projet en fonction de chaque situation et de l'adapter en partant des besoins de l'enfant d'abord, mais en considérant également les besoins de l'enfant blessé qui vit encore dans la réalité psychique du parent?

Il est important de bien nous entendre, car sans langage commun, il est difficile de nous comprendre. C'est d'ailleurs un point important de l'accompagnement des familles, il faut que nous arrivions à nous comprendre, à nous mettre d'accord sur ce que nous faisons ensemble ou non d'ailleurs, ce qui n'est de loin pas gagné du fait de l'écart qui nous sépare, en tant que professionnels, avec des parents qui ont reçu si peu de bienveillance dans leur propre enfance. Ceci est tout aussi valable pour le travail en réseau. Il est parfois plus difficile de nous accorder entre professionnels qu'avec les parents. Ce qui est regrettable, mais souvent représentatif de notre capacité à considérer les droits et les besoins de l'enfant en priorité. Ce n'est pas le sujet aujourd'hui, mais nous constatons que l'évaluation des situations familiales est régulièrement déficitaire et l'orientation de l'intervention dépend trop souvent des représentations personnelles des uns et des autres, sur ce qui est bien ou non pour l'enfant et le parent. Les deux niveaux étant considérés dans nombre de cas, de manière égale, l'enfant se trouvant même régulièrement porteur du bien-être de ses parents. J'entends des assistants sociaux dire que l'enfant n'a pas d'autres perspectives possibles que sa famille biologique, que de couper ou limiter des visites risque de mettre le parent à mal, etc.

Le travail avec les familles est bien sûr nécessaire, absolument nécessaire. Mais il est tout autant nécessaire de ne pas confondre travail avec les familles et liens intra-familiaux! En effet, nous pouvons vite tomber dans le dogme, en comprenant trop rapidement qu'il est

nécessaire qu'il y ait du lien ou de la relation, entre les parents et l'enfant. Travailler avec les familles ne veut pas obligatoirement dire qu'il s'agit de renforcer la relation entre les membres de la famille. Et de mon point de vue, il ne faut jamais franchir cette limite, à savoir considérer qu'il est toujours nécessaire qu'il y ait relation, du moins régulière ou fréquente. Ne dit-on pas d'ailleurs qu'il vaut mieux être seul que mal accompagné? J'entends la relation comme le fait d'être en contact, d'avoir des rapports, de se côtoyer concrètement, de s'écrire, de se téléphoner, de se visiter. Être en lien par contre, c'est ce qui existe intimement entre deux personnes, qui se vit au-delà du contact, qui perdure entre les moments de relation. Il est support à l'attachement, nous parlons d'ailleurs de lien d'attachement. Aussi, nous n'avons pas prise sur le lien, il nous échappe, il appartient justement à ceux qui sont en lien. Néanmoins, nous influençons les modalités relationnelles et leur contenu, la forme de la relation entre les enfants et les membres de la famille, par notre présence, par les restrictions juridiques, par la pression sociale, les enjeux du placement, etc. Cette relation, sa qualité, sa fréquence, sa médiation, tous ces éléments vont certainement influencer sur le lien, sa nature, sa qualité. Un enfant par exemple, qui est terrorisé par les violences qu'il a subies par son père et l'emprise de ce dernier sur lui, pourra se distancier par rapport à lui, s'autoriser à exister et avoir ses propres opinions, dans la mesure où il sera absolument certain qu'il ne risquera plus de subir les comportements maltraitants de son géniteur dans le cadre de la relation. Alors travailler avec les familles oui, mais nécessairement dans un cadre et avec des objectifs à concevoir au cas par cas.

Nous entendons que *“les enfants éprouvent un devoir de loyauté sans limite vis à vis de leurs parents, qu'ils ont le droit d'entretenir des liens affectifs avec eux”*. C'est vrai, ils ont ce droit, mais ils ont aussi le droit de ne pas entretenir de liens affectifs si ceux-ci les empêchent d'être eux-mêmes, qu'ils sont maltraitants ou les tiennent sous emprise. Je me dis que le terme de loyauté n'est peut-être pas le meilleur pour comprendre ce qui se joue au sein des familles avec lesquelles nous travaillons.

En effet, la loyauté c'est la fidélité, la fiabilité, l'honnêteté, elle exclut la tromperie et le mensonge. C'est étonnant d'avoir intégré si fortement ce terme à notre lexique professionnel. Est-ce vraiment le terme à utiliser? Lorsque nous sommes face à la maltraitance, à l'emprise, aux abus, etc., faut-il parler de loyauté, de fiabilité, d'honnêteté, de fidélité?

De notre côté, à St-Martin, nous considérons que les enfants sont aux prises avec un problème insoluble, qui met en activité deux élans contradictoires. D'un côté le besoin d'attachement, qui s'oriente très fortement dans notre culture occidentale vers la famille biologique, et d'un autre la réaction de survie face à la maltraitance, qui produit fuite, tétanie ou agressivité. L'enfant vit les deux besoins en même temps, ce qui est insupportable. Il va souvent se dissocier pour supporter la situation. Dans ces cas, il va de soi que l'enfant n'est pas disponible pour les apprentissages, qu'il a des comportements difficiles, qu'il semble inaccessible, etc. Ce n'est donc pas un problème de loyauté, mais de deux besoins vitaux contradictoires qui s'affrontent à l'intérieur de l'enfant. C'est partant de là que nous pouvons commencer à travailler avec l'enfant et sa famille, en différenciant le besoin d'attachement, et en travaillant pour répondre à ce besoin, j'y reviendrai, et en le préservant de la maltraitance, pour qu'il n'ait plus besoin de s'en protéger et donc qu'il puisse se ré-associer, sortir de la survie pour reprendre son développement.

J'entends aussi que *“les parents et les personnes de référence pour l'enfant dans sa famille, revêtent une importance cruciale.”* Ceci est évident, pour tous les enfants. Mais de façon diamétralement opposée, selon que la famille soit bientraitante ou maltraitante. En effet, lorsque vous êtes à la guerre, celui qui est en face requiert toute votre attention si vous voulez survivre! Alors de quelle importance parlons-nous? De qui parlons-nous? Il est évident que ces personnes revêtent une importance cruciale pour l'enfant, du fait que jusqu'au placement, et c'est valable pour tous les enfants, elles avaient droit de vie et de mort sur lui. N'oublions pas que l'enfant vit sa relation à ses parents de la sorte, que ceux-ci sont censés répondre d'abord à ses besoins fondamentaux et qu'ils ont tous pouvoirs dans cette relation asymétrique. Le problème, en tous cas pour nous, dans les situations que nous rencontrons, c'est que ces relations sont presque toujours teintées d'emprise, de violence, d'abus sexuels et autres maltraitements, que les enfants en ressortent traumatisés, et que celles et ceux qui devaient répondre à leurs besoins n'y sont pas parvenus ou que très partiellement. C'est donc effectivement crucial, mais ça ne dit rien sur ce que nous allons en faire.

Nous lisons aussi qu'*entretenir une bonne collaboration, avec les personnes de référence au sein de la famille pour l'enfant, durant le placement, peut favoriser la santé psychique de l'enfant, qu'il est important que les parents deviennent des partenaires forts dans le processus éducatif et en prennent la responsabilité.”* Mais, qu'entendons-nous par collaboration et responsabilité? A qui avons-nous à faire? Les enfants placés, ont-ils des parents capables de prendre ces responsabilités? Ne mélangeons-nous pas trop souvent capacités et compétences?

Prenons l'exemple de la bouteille d'eau pour imaginer cette différence. Une bouteille a une certaine capacité. Partant de là, nous pouvons avoir la compétence de remplir des verres. La capacité c'est l'aptitude. Pour développer des compétences, il faut d'abord en avoir l'aptitude. Nous projetons sur les parents des capacités sur lesquelles nous attendons qu'ils puissent s'appuyer, pour travailler des compétences que nous aimerions tellement qu'ils développent dans notre imaginaire de parent idéaux. Combien de fois devons-nous restreindre un cadre de visite alors trop élargi, attendre une tentative de suicide d'un jeune, tirer la sonnette d'alarme parce que l'institution ne peut plus gérer le comportement d'un autre, etc. pour conclure que soit la relation avec le parent est trop délétère, et qu'il faut la restreindre et la médiatiser, ou alors parfois, dans un aveu d'échec, remettre le jeune chez son parent, parce que plus personne ne sait quoi faire. Mais bien souvent, nous nous rendons compte que le système a failli.

Le temps de l'enfance passe vite et les professionnels sont passés à côté, ils n'ont pas su, pas pu évaluer correctement la situation et prendre les décisions utiles et nécessaires pour l'enfant, suffisamment tôt, dès son plus jeune âge. Mais n'y voyez pas de jugement. C'est facile à dire tout cela, mais dans la pratique, le nez bien bas sur notre guidon, tout cela se complexifie.

Pour terminer ces quelques mises au point, la question que *“les jeunes seront de toute façon confrontés à leur famille au plus tard à la majorité”* rejoint la question des familles d'accueil, et du thème du colloque de l'année dernière, à savoir la discontinuité des placements et des liens. Nous retrouvons ici la question du lien d'attachement. Si le système n'arrive pas à offrir aux enfants placés pour des maltraitements graves une alternative stable et durable aux liens à la famille d'origine, il est évident qu'il ne leur restera au final que la famille biologique et

qu'ils risquent fort de reproduire le système dont ils sont issu. J'aime bien l'idée qu'il faut un village pour éduquer un enfant et il me semble que nous devrions aller dans cette direction. Mobiliser la société civile et soutenir réellement les familles d'accueil, afin qu'elles aient les ressources et le soutien nécessaire pour accompagner des enfants dont le retour en famille biologique apparaît impossible. Depuis quelques années, nous ne faisons face à St-Martin, presque uniquement à des situations de ce type. Les autres mesures, ambulatoires notamment, n'ont pas suffi et le placement devient alors la dernière solution. Et le placement n'offre dans ces cas pas d'autres perspectives aux enfants. Il ne reste alors que la famille d'accueil pour éviter l'institutionnalisation à long terme. Là aussi, ne tombons pas dans le dogme, la famille d'accueil n'est pas adaptée à toutes les situations. Néanmoins, dans notre canton, je constate un vrai déficit et j'espère que l'accent sera porté sur cette ressource à l'avenir, car les familles d'accueil, si elles sont correctement reconnues et soutenues, offriront des perspectives réjouissantes aux enfants placés sur du long terme et des solutions de désengorgement des institutions d'hébergement.

J'en ai terminé pour cette première partie d'éclaircissement, qui permet je l'espère, de comprendre à partir de quelles pensées et représentations s'inscrivent nos actions à St-Martin.

St-Martin c'est 5 prestations, nées entre 2005 et 2018. Le Foyer St-Martin, lieu de vie de 10 places pour des enfants d'âge scolaire, le soutien aux FA relais pour la région Est du canton, l'ASPC accueil spécialisé sur les périodes de congé dont la mission est de venir en relais aux institutions qui ferment durant ces périodes et en soutien aux familles et familles d'accueil pour des périodes de décharge, AIAP qui est l'accompagnement intensif en alternative au placement et pour terminer la Maise pour maison d'accompagnement individualisé et spécialisé de l'Est, nouveau projet d'accueil, dans un micro-groupe de 4 à 6 places, de jeunes qui ne trouvent pas de réponse à leurs besoins dans les milieux institutionnels existants.

Je vais vous présenter maintenant un peu plus en détail notre travail avec les familles en lien au Foyer St-Martin et AIAP. Ils représentent de façon marquée notre modèle d'accompagnement des parents et des enfants, bien que nous retrouvions les mêmes logiques dans les autres prestations.

Le Foyer St-Martin, c'est la première unité au sein de la fondation, née celle-ci en 2006. Avant la fondation comme organe juridique, il y avait la coopérative St-Martin, née elle en 1985 et qui a vu deux projets différents s'y déployer. Elle faisait suite au départ des fondateurs d'une autre institution qui avaient trouvé un terrain plus adapté pour s'agrandir. Quelques éducateurs sont restés sur place et l'ont fondée, la coopérative donc. Encore avant cela, la maison était une pension, avec 3 étages séparés, pour des personnes présentant des handicaps. Et si nous remontons à l'origine du bâtiment, il avait été construit pour accueillir des étudiants dans le but d'organiser des séjours d'immersion dans la nature, particulièrement riche et variée dans la région.

St-Martin, c'est donc une longue histoire jalonnée de projets très différents, de populations diverses, de concepts variés, de structures juridiques qui évoluent. Deux aspects traversent le temps, imprègnent les murs, persistent au-delà des changements et des personnes, c'est le lien à l'environnement et l'intérêt prépondérant pour l'autre, qui s'est toujours décliné en

projets individualisés et en soin des relations de manière générale. Ces deux aspects font partie de la culture institutionnelle, ils imprègnent nos pratiques et nos concepts. Et je suis profondément convaincu que ce que nous faisons et la manière de le faire vient en partie de cette culture et de l'histoire institutionnelle, que chaque personne qui y est passé a contribué à développer. Je vous invite donc à comprendre quelle est votre culture institutionnelle, qui en est porteur dans vos équipes, comment ses aspects moteurs ou résistants surviennent-ils et survivent-ils dans le temps, etc. Parce qu'il est absolument impossible de reproduire un modèle, un concept, une manière de faire d'une institution à une autre, ils seront toujours mis à l'épreuve de la singularité de l'institution, et de chacune des équipes. Nous pouvons uniformiser autant que nous voulons, il sera impossible d'obtenir des clones institutionnels. Notre besoin de filiation s'opère aussi dans notre contexte de travail. Donc ce que nous faisons à St-Martin est forcément lié à la culture institutionnelle qui nous pousse à aimer les projets, à bien supporter les changements, à être très attachés les uns et les autres, avec tous les avantages et les inconvénients que cela comporte. Et ceci l'est aussi pour ce que vous faites, qui est lié à l'histoire de l'institution à laquelle vous appartenez. Pour les familles c'est pareil, les enfants sont liés à l'histoire de leur famille et à sa culture, les parents, les grands-parents, etc. également. C'est bien normal. Mais certaines histoires familiales méritent davantage que d'autres d'être reproduites. L'enjeu est alors de le savoir, de le comprendre et de pouvoir choisir ce que nous voulons garder ou non de notre histoire, ce que nous désirons transformer, et pour nous à St-Martin, ces questions font partie de notre quotidien.

En ce qui concerne les familles, nous considérons qu'il y a en gros 4 types différents.

Quelle que soit leur situation, nous avons toujours considéré comme prioritaire de travailler avec les parents. C'est une préoccupation qui traverse le temps, même si la manière de le faire s'adapte sans cesse. Nous accueillons des enfants, ils ne sont pas tombés du ciel, mais bien rattachés à une famille, au sein d'une culture. Il y a donc lieu de se pencher sur ces relations, de comprendre dans quel monde vit l'enfant, les capacités et compétences de sa famille et déterminer des objectifs d'accompagnement pour chacun de ses membres. Vous vous en doutez, nous accompagnons uniquement les deux dernières catégories de familles. C'est-à-dire très dysfonctionnelles ou maltraitantes.

Pour accompagner ces familles, nous avons notamment développé la fonction "d'intervenant familial", que nous appelons maintenant "accompagnant parental". Il s'agit d'une personne entièrement dédiée à l'accompagnement des parents, qui ne travaille pas dans le quotidien des enfants. C'est un travail spécifique d'accompagnement de l'adulte, très différent de celui d'accompagnement des enfants au quotidien. La personne qui occupe cette fonction s'implique dès le démarrage du processus d'admission et jusqu'à la fin de la PCE. Nous commençons toujours notre intervention en nous rendant à domicile, avant même que l'enfant intègre le Foyer. Dès le départ et tout au long du suivi, l'accompagnant parental s'attache à entrer en lien avec les parents, à créer un lien fort, en se préoccupant de l'enfant blessé qui existe encore chez le parent. Pour effectuer ce travail, il y a lieu d'aller au rythme du parent, sans pour autant entrer en co-dépendance, en s'immergeant dans son environnement. L'objectif est qu'une relation authentique s'instaure, au sein de laquelle il soit possible de se confronter et de cheminer ensemble. De par ce lien et sa grande connaissance de la situation in vivo, l'accompagnant parental est alors en mesure d'effectuer

une évaluation très fine de la situation familiale. Il devient aussi progressivement un interlocuteur central au sein du réseau.

Pour effectuer ce travail, l'accompagnant parental doit être un véritable caméléon.

Il doit avoir une solide capacité d'empathie et de confrontation mêlés, de sorte à ne pas devenir qu'une bonne oreille compatissante, ni un conseiller tellement expert qu'il en devient trop distant et inaccessible. Le caméléon cumule beaucoup des qualités nécessaires pour ce job. Sens particulier de l'observation, patience, vitesse et réactivité, équilibre, prudence et surtout sa capacité à s'adapter à son environnement. Comme pour tous nos projets, le principe est bien de s'adapter à l'autre sans perdre son identité et ses limites pour autant.

Cette fonction d'accompagnant parental, ainsi que son articulation avec le reste de l'équipe s'est affinée au fil du temps et avec l'expérience. Les outils d'accompagnement de la famille également.

Je n'ai pas le temps de développer tous les détails de l'organisation du placement, même s'ils comptent beaucoup dans notre concept. Vous pouvez sans autre aller le lire sur notre site internet, son adresse sera affichée sur le dernier slide.

Aussi, ayant accompagné des familles plutôt de type "jaune-orange", dysfonctionnelles à très dysfonctionnelles, entre 2005 et 2014, du fait que le Foyer était fermés les weekends et vacances, nous avons alors des situations où 95% des enfants retournaient dans leur milieu d'origine après le placement.

Nous proposons alors des camps avec l'entier de la famille, des activités mensuelles au foyer (jardinage, bricolage, grillades, gestion des animaux, accueil pour des repas et des nuits, etc.), un groupe de parole parents, et lorsque l'occasion se présentait d'organiser un temps avec les parents, nous le faisons.

Dès 2014, avec la reconnaissance du Foyer par l'OFJ et l'ouverture à 365 jours, la population a totalement changé. Nous avons rencontré dès lors presque plus que des familles de type rouge, maltraitantes, et il y a depuis quasiment plus de projets de retours de l'enfant dans son milieu biologique.

Aussi, entre 2005 et 2014, nous avons développé une palette de moyens pour travailler avec la famille.

Dès 2014, nous avons progressivement arrêté ces activités, pour nous centrer sur la gestion des visites surveillées et médiatisées et le soutien aux familles d'accueil. La fonction d'accompagnant parental a aussi évolué et s'est principalement orientée dans un accompagnement des parents à l'acceptation du placement. Les outils évoluent, la posture envers les parents également. Le discours auprès des enfants aussi.

Nous sommes clairement dans un mouvement qui amène vers le renforcement des partenariats avec les familles d'accueil et leur soutien et espérons développer du placement partiel avec celles-ci. En effet, dans la perspective d'éviter les discontinuités relationnelles pour les mineurs placés à long terme, il apparaît nécessaire de constituer des filets d'accompagnement solides et durables et leur offrir un milieu de vie le moins institutionnalisant possible. Pour ces enfants, le passage en foyer ne devrait pas durer plus de 1 à 2 ans, le temps de travailler le projet de famille d'accueil avec lui, son réseau et ses parents.

Je vais prendre maintenant quelques minutes pour vous parler d'AIAP. Il s'agit d'un accompagnement intensif en alternative au placement, qui tente d'apporter des réponses sur mesure et pragmatiques à des situations très complexes et qui vient s'inscrire en complémentarité des autres mesures ambulatoires ou, plus exactement lorsque celle-ci sont arrivées à leur limite et qu'il a lieu d'offrir à la famille une dernière possibilité d'accompagnement à domicile avant d'en arriver au placement.

L'équipe est constituée de plusieurs caméléons..., c'est-à-dire d'une accompagnante parentale, qui est en lien uniquement avec les parents, et de 3 accompagnants familiaux qui interagissent avec tous les membres de toutes les familles. Notons que le profil des professionnels qui effectuent cet accompagnement requiert une solide expérience personnelle, une grande capacité d'interprétation, une force d'adaptabilité et de rapidité d'intervention, une grande ouverture d'esprit, de l'enthousiasme, de l'engagement et une grande disponibilité.

Il s'agit d'une activité d'accompagnement dans l'environnement familial, allant de 8 à 15 heures par semaine et d'un accompagnement individualisé du parent, de 1 à 2 heures hebdomadaires.

Les accompagnants se font accepter au sein de la famille, et peuvent susciter une transformation des interrelations, par la densité de présence et le travail d'immersion au sein de la famille. En effet, les membres de l'équipe établissent des liens de confiance avec le système-famille et participant aux tâches et activités de la vie quotidienne, au sein même de leur environnement. Les caractéristiques principales de cet accompagnement sont : le seuil très bas de prise en charge et une posture très compréhensive de la situation familiale ; le fondement de l'action est basé sur les capacités parentales en vue d'une réintégration des rôles ; la construction d'un lien authentique avec les personnes accompagnées ; l'élaboration de réflexions communes au sein de l'équipe et avec les membres de la famille en fonction du rythme de chacun et de l'approfondissement des liens entre les accompagnants et la famille ; le respect des cycles d'amélioration et de rechute dans l'accompagnement au changement ; un grand investissement dans le projet ; une posture d'humilité face à l'imprévisibilité d'évolution des situations ; une grosse implication dans le travail de réseau et le croisement des regards multiples de l'équipe sur la famille.

La mesure est à durée indéterminée et se déploie dans une temporalité longue. Après bientôt deux ans de pratique du modèle, nous voyons qu'il serait utile d'ajouter un « A », pour accompagnement au placement. Faisant face à des situations très complexes, nous réalisons qu'au démarrage d'un suivi, il y a des carences dans l'évaluation et que l'accompagnement intensif apporte des éléments nouveaux, mais surtout plus précis et des observations qui s'inscrivent dans le temps. Aussi, nous pouvons effectuer une évaluation de la situation familiale de manière très complète, qui permet ensuite au SPJ de prendre les mesures adéquates en très bonne connaissance de cause.

En conclusion, je dirai que nous pouvons donc toujours travailler avec les familles, quelles qu'elles soient, nous le devons même. Mais il faut commencer par aller à leur rencontre, là où se trouvent les individus, tant physiquement que psychiquement. Il est nécessaire de plonger dans le bain avec les parents, de s'intéresser à eux, aller là où ils se trouvent. Et c'est un travail en soi. C'est très compliqué, pour ne pas dire impossible, de s'occuper en même temps des enfants au quotidien tout en allant chez les parents, dans l'optique de créer un lien durable et de confiance avec eux. Travailler avec les familles, ce n'est pas forcément vouloir à tout prix améliorer la relation des parents avec les enfants, même si ça peut aussi

l'être. Le dogme n'a pas sa place dans le système de protection de l'enfance, nous devons remettre sans relâche l'ouvrage sur le métier, évaluer continuellement la situation, s'adapter à sa spécificité et son évolution, et toujours mettre en priorité les besoins et l'intérêt de l'enfant, ce qui exige bien souvent rigueur et courage.

Quelques références bibliographiques non exhaustives:

Bachmann, L., Gaberel, P-E. & Modak, M. (2016). Parentalité : perspectives critiques. Lausanne : Éditions EESP.

Ballé, C. (2015). Sociologie des organisations. Paris : PU de France.

Berger, M. (2004), L'échec de la protection de l'enfance. Paris : Dunod.

Canton de Vaud. (2004). « Loi sur la protection des mineurs ». Récupéré de:

<https://www.vd.ch/themes/vie-privee/enfance-et-jeunesse/protection-des-mineurs/>

Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH). « Le droit de protection de l'enfant, les premiers effets de la mise en œuvre dans les cantons de Genève, Vaud et Zurich ». (2014). Récupéré de:

[http://www.skmr.ch/cms/upload/pdf/150409\\_Studie\\_Kindesschutzrecht.pdf](http://www.skmr.ch/cms/upload/pdf/150409_Studie_Kindesschutzrecht.pdf) et

<http://www.skmr.ch/frz/axes/acces-justice/droit->

[enfant/etude\\_audition\\_enfants\\_pratique\\_suisse.html](http://www.skmr.ch/frz/axes/acces-justice/droit-enfant/etude_audition_enfants_pratique_suisse.html)

Code civil suisse, récupéré de :

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/21.html>

Convention relative aux droits de l'enfant, New York 1989. Récupéré de:

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19983207/index.html>

Hariri, Y. N. (2015). Sapiens: Une brève histoire de l'humanité. Paris: Albin Michel.

Joël de Rosnay, Surfer la vie, Les Liens qui Libèrent, 2012.

Judith Ollié-Dressayre & Dominique Mérigot, Le génogramme imaginaire, esf éditeur, 2001.

ICP, intervention et gestion de crise, <http://www.i-c-p.ch/>

Kirschenbaum, H., Land Henderson, V. (2001). L'approche centrée sur la personne :

Anthologie de textes. Traduction française à Lausanne : Éditions Randin.

Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants. (2011). Récupéré de : <https://wcd.coe.int/com.instranet.InstraServlet?>

[Index=no&command=com.instranet.CmdBlobGet&InstranetImage=2780878&SecMo de=1&DocId=1657358&Usage=2](https://wcd.coe.int/com.instranet.InstraServlet?Index=no&command=com.instranet.CmdBlobGet&InstranetImage=2780878&SecMo de=1&DocId=1657358&Usage=2)

Office fédéral de la justice. (2005). « Le placement d'enfants en Suisse, analyse, développement de la qualité et professionnalisation ». Récupéré de <http://www.news-service.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/3542.pdf>

Quality4Children, standards de qualité pour les enfants placés hors du milieu familial, récupéré de :

[http://www.integras.ch/images/\\_pdf/themenmenu/kinderrechte/qualityforchildren/Standards\\_Q4CH\\_CH\\_Version\\_fr.pdf](http://www.integras.ch/images/_pdf/themenmenu/kinderrechte/qualityforchildren/Standards_Q4CH_CH_Version_fr.pdf)

Widmer, E.D. (2016, reedition). Family configurations. A Structural Approach to Family Diversity. London, Routledge.